

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 31 MARS 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY, et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «SICAV SECURITY», qui comprennent le bilan au 31 Mars 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.128.852 DT, et un résultat net de la période s'élevant à 27.218 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Au cours du premier trimestre 2016, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif.

Au cours de cette même période, l'actif de la «SICAV SECURITY» a été employé en actions, Bons de Trésor Assimilables et emprunts Obligataires à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 80% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 mars 2016.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des deux observations ci haut indiquées, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par la situation financière présentée au niveau des états financiers intermédiaires ci-joints de la société «SICAV SECURITY» au 31 mars 2016, de sa performance financière et de l'évolution de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 29 avril 2016

Les commissaires aux comptes associés
MTBF

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 31/03/2016
(Exprimé en Dinar)

		<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 -	Portefeuille titres	902 995	877 746	879 962
AC1a -	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1 277 171	280 216	250 454
AC1b -	Obligations et valeurs assimilées	3.2 625 824	597 530	629 508
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités	227 250	229 531	223 031
AC2a	Placements monétaires	3.4 211 316	225 995	211 289
AC2b	Disponibilités	15 934	3 536	11 742
Total Actif		1 130 245	1 107 277	1 102 993
<u>PASSIF</u>				
PA1 -	Opérateurs créditeurs	3.6 1 131	1 113	1 098
PA2 -	Autres créditeurs divers	3.7 262	254	261
Total Passif		1 393	1 367	1 359
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 -	Capital	3.8 1 088 642	1 070 730	1 068 481
CP2 -	Sommes distribuables	40 210	35 180	33 153
CP2a	Sommes distribuables des exercices antérieurs	33 153	28 989	47
CP2b	Sommes distribuables de la période	7 057	6 191	33 106
Actif Net		1 128 852	1 105 910	1 101 634
Total Passif et Actif Net		1 130 245	1 107 277	1 102 993

ETAT DE RESULTAT

POUR LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/03/2016
(Exprimé en Dinar)

		Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.3	8 110	7 262	36 541
PR1a Dividendes		-	-	6 330
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 110	7 262	30 211
PR2- Revenus des placements monétaires	3.5	2 544	2 465	10 369
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 654	9 727	46 910
CH1- Charges de gestion des placements	3.9	-3 291	-3 222	-12 973
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		7 363	6 505	33 936
CH2- Autres charges	3.10	-306	-297	-1 218
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 057	6 208	32 719
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-17	387
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 057	6 191	33 106
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	17	-387
Variation des plus ou moins-values potentielles s titres		20 114	5 099	-13 269
Frais de négociation de titres		-	-	-
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		47	-	521
RESULTAT NET DE LA PERIODE		27 218	11 307	19 970

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

POUR LA PERIODE DU 01/01/2016 AU 31/03/2016
(Exprimé en Dinar)

	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015
AN1	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>		
	27 218	11 307	19 971
AN1a	7 057	6 208	32 719
AN1b	20 114	5 099	-13 269
AN1c	47	-	521
AN1d	-	-	-
AN2-	<u>Distribution de dividendes</u>		
	-	-	-28 890
AN3-	<u>Transactions sur le capital</u>		
	-	-3 040	12 910
AN3a	Souscriptions		
	2 599	25 028	173 209
	2 461	24 288	169 515
	47	54	-468
	91	686	4 162
AN3b	Rachats		
	-2 599	-28 068	-160 299
	-2 461	-27 213	-156 659
	-47	-72	268
	-91	-783	-3 908
	27 218	8 267	3 991
AN4-	<u>Actif net</u>		
AN4a	1 101 634	1 097 643	1 097 643
AN4b	1 128 852	1 105 910	1 101 634
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>		
AN5a	64 695	63 926	63 926
AN5b	64 695	63 751	64 695
	17,449	17,347	17,028
AN6-	<u>Valeur liquidative</u>		
	9,94%	4,16%	1,81%
	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31/03/2016 pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché au 31/03/2016 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor assimilable sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 31/03/2016 un montant de 277 171DT et se détaillent comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
Actions	16 735	96 817	227 002	20,11%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	20 600	1,82%
Céréalis	1 830	12 353	4 862	0,43%
Ennakl	2 000	21 400	26 002	2,30%
Magasin Général	875	6 181	24 794	2,20%
Monoprix	2 160	6 111	29 386	2,60%
One Tech	4 000	26 000	27 216	2,41%
SFBT	3 020	11 611	79 067	7,00%
UIB	850	9 560	15 076	1,34%
Titres OPCVM	476	49 334	50 169	4,44%
Cap Oblig Sicav	476	49 334	50 169	4,44%
Total	17 211	146 151	277 171	24,55%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 1^{er} trimestre 2016 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2015	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-03-2016
Titres OPCVM	42 730	9 402	2 845	2 798	47	49 334
Cap Oblig Sicav	42 730	9 402	2 845	2 798	47	49 334

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 31-03-2016 un montant de 625 824 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'actif net
Emprunts d'Etat	1 100	195 850	200 098	17,73%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	96 103	8,51%
EMP NAT 2014 Cat C	1 000	100 000	103 995	9,21%
Emprunts de Sociétés	5 200	413 002	425 726	37,71%
ATL 2013-2	600	60 000	61 303	5,43%
Attijari Leasing 2015/1	1 000	100 000	105 731	9,37%
Attijari Bank sub 2015	500	50 000	51 246	4,54%
BTK 2012/1	700	40 002	40 762	3,61%
CHO COMPANY 2009	600	30 000	30 338	2,69%
CIL 2015/2	500	50 000	51 288	4,54%
HL 2013/2	300	18 000	18 094	1,60%
UIB 2009/1	500	35 000	36 159	3,20%
UIB 2011/1	500	30 000	30 805	2,73%
Total	6 300	608 852	625 824	55,44%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des emprunts des sociétés au cours du 1^{er} trimestre 2016 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/12/2015	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31/03/2016
Obligations et Valeurs assimilées					
Emprunts de Sociétés	24 000	-	6 000	-	18 000
HL 2013/2	24 000	-	6 000	-	18 000
Total	24 000	-	6 000	-	18 000

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8 110 DT pour la période allant du 01-01-2016 au 31-03-2016 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des actions	-	-	6 330
Revenus des Emprunts d'Etat	2 364	2 338	9 481
Revenus des Emprunts de Sociétés	5 746	4 924	20 730
Total	8 110	7 262	36 541

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2016 à 211 316 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% de l'actif net
Placement à terme	210	210 000	211 316	18,72%
PLT 25-04-2016 ATB	100	100 000	100 869	8,94%
PLT 30-05-2016 ATB	110	110 000	110 448	9,78%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 544DT pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du premier trimestre 2016 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des placements à terme	2 544	2 465	10 369
Total	2 544	2 465	10 369

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1 131 DT au 31-03-2016 contre 1 113 DT au 31-03-2015.

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source.
Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Redevance CMF	96	94	93
TCL à payer	9	9	9
Retenue à la source	157	151	159
Total	262	254	261

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif *Net de la période s'élève à 27 218 DT et se détaille comme suit :*

Variation de la part Capital	20 161
Variation de la part Revenu	7 057
Variation de l'Actif Net	27 218

Les mouvements sur le capital au cours du 1^{er} trimestre 2016 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/01/2016	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2016
Montant	1 068 481	2 461	-2 461	1 068 481 (*)
Nombre de titres	64 695	149	149	64 695
Nombre d'actionnaires	42	3	1	44

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2016. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2016 au 31/03/2016).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2016
Capital sur la base part de capital de début de période	1 068 481
Variation des +/- values potentielles sur titres	20 114
+/- values réalisées sur cession de titres	47
Frais de négociation de titres	-
Régul des sommes non distribuables de la période	-
Total	1 088 642

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	3 291	3 222	12 973
Total	3 291	3 222	12 973

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2016 s'élève à 3 291DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et aux autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2015 au 31/03/2015	Exercice clos le 31/12/2015
Redevance CMF	279	273	1 099
TCL	27	24	117
Autres charges	-	-	1
Total	306	297	1 218